

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC218

présenté par

M. Bilde, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Blanc, M. Chudeau, Mme Da Conceicao Carvalho,
Mme Jaouen, Mme Lechanteux, M. Odoul, Mme Parmentier et Mme Pollet**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	30 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	30 000 000
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis des années, le budget alloué aux sports représente moins de 0,5 % du budget de l'État. Précisément 0,30 % en 2023 0,32 % en 2022 et 0,27 % en 2021. Pour l'année 2024, la hausse des crédits de 3 % cache en réalité une baisse réelle compte tenu de l'inflation.

Cet amendement vise à abonder en AE et CP les crédits de l'action 1 « Promotion du sport pour le plus grand nombre » du programme 219 « Sport » de 30 000 000 Euros. Pour les besoins de recevabilité, cette augmentation est compensée par une diminution des crédits de l'action 01 « Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques » du programme 350 « Jeux olympiques et paralympiques 2024 ».